

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du barreau

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (LAv), du 19 juin 2002 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés membres de la commission d'examen du barreau pour la période législative 2017 à 2021 :

Mme Dominique Wittwer, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel, présidente

Mme Anne-Sylvie Dupont, professeure à l'Université de Neuchâtel

Mme Florence Guillaume, professeure à l'Université de Neuchâtel

M. Blaise Carron, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Daniel Kraus, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Sébastien Besson, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Minh Son Nguyen, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Antonio Rigozzi, professeur à l'Université de Neuchâtel

Me Céline de Weck-Immelé, avocate à Neuchâtel

Me Anne-Catherine Lunke Paolini, avocate à Neuchâtel

Me Jean-Marie Röthlisberger, avocat à La Chaux-de-Fonds

Me Pascal Moesch, avocat à La Chaux-de-Fonds

Me Alexandre Zen-Ruffinen, avocat à Neuchâtel

Me Anne Klauser-Péquignot, avocate à Couvet

Me Carole Aubert, avocate à Neuchâtel

Mme Marie-Pierre de Montmollin, juge, Tribunal cantonal à Neuchâtel

Mme Florence Dominé, juge, Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel

Mme Corinne Jeanprêtre, juge, Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel

Mme Aline Schmidt Noël, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds

M. Christian Hänni, juge, Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds

M. Alexandre Seiler, juge, Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 3 juillet 2017.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 juillet 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND